



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 08 JUN 2011**

DATE DE CONVOCATION

30 Mai 2011

DATE D’AFFICHAGE

30 Mai 2011

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2011/19/M-T

L’AN DEUX MILLE ONZE LE HUIT JUN À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENT EXCUSE :

Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS:

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} Adjoint, a été nommé à ces fonctions qu’il a acceptées.



Délibération n°19/2011/MT
Régularisation de la cession de la parcelle de terrain AC 182 par la
commune au profit de M. Jean-Claude BARTHELEMY

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

Par la délibération 2005/28/MT en date du 21 mars 2005, le Conseil municipal avait autorisé la vente d'une parcelle communale à M. Jean-Claude BARTHELEMY.

La parcelle était alors enregistrée sous la référence cadastrale AC 164. Néanmoins, le document d'arpentage n'a jamais été enregistré et cette parcelle AC 164 n'existe pas aujourd'hui dans le registre cadastral. Cette parcelle, d'une superficie de 3 788 m², correspond en fait aujourd'hui à la parcelle cadastrale AC 182.

M. BARTHELEMY devait régler la somme fixée par la délibération 2005/28/MT, soit 11 555,31€. Le prix au mètre carré avait été fixé par la délibération 2004/37/MT du 26 mai 2004.

La somme n'a pas été réglée et il n'a jusqu'à présent pas été signé d'acte chez le notaire et M. BARTHELEMY n'a donc pas encore de titre de propriété pour cette parcelle.

Ainsi, il convient de régulariser cette situation.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération 2005/28/MT en date du 21 mars 2005, autorisant la vente d'un terrain communal à M. Jean-Claude BARTHELEMY ;

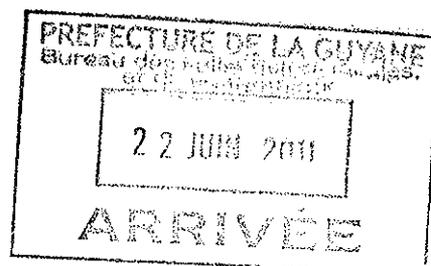
Vu la délibération 2004/37/MT en date du 26 mai 2004, fixant le prix de vente des terrains au bourg de Tonnégrande ;

Vu la délibération 60/2010/MT en date du 08 décembre 2011 portant régularisation foncière des terrains communaux dans le bourg de Tonnégrande ;

Vu la délibération n°17/2011/MT portant rétrocession par la SEMSAMAR au profit de la commune de parcelles AC181, AC182, AC183, AC184, AC185 et AC186 ;

Vu le rapport du Maire;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,



DECIDE :

Article 1 : **ANNULE** et de **REPLACE** la délibération 2005/28/MT en date du 21 mars 2005 par la présente délibération ;

Article 2 : **ACCEPTE** la cession de la commune au profit de M. Jean-Claude BARTHELEMY de la parcelle AC 182 :

Parcelle cadastrale	Surface en m ²
AC 182	3 788

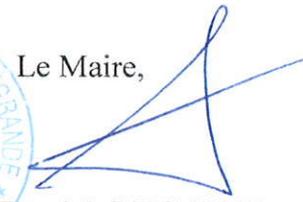
Article 3 : **CONSERVE** le prix de vente de cette parcelle, à payer par M. BARTHELEMY, soit 11 555,31 € ;

Article 4 : **ASSORTIT** la présente délibération d'un délai d'un an pour que l'acquéreur paie la somme due et d'un délai de deux ans pour la construction ;

Article 5 : **AUTORISE** le Maire à signer tout acte administratif et financier concernant cette cession.

ADOPTÉE PAR HUIT VOIX (08), TROIS ABSTENTIONS (03)

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 08 juin 2011

Le Maire,

Patrick LECANTE



Publié (e) aux lieux accoutumés
le : 22 JUN 2011